

ENSA PARIS-EST MCF TPCAU H/F

Ref : 2023-1423894

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (ENSA Paris-Est)
Ministère de la culture

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2024

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels			Expérience souhaitée Non renseigné
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

L'ENSA Paris-Est recrute un.e enseignant.e-chercheur.e à temps plein (320 heures ETP) afin d'assurer la reprise et la direction de PoCa. Le contenu de ce poste peut être décomposé de la manière suivante :

Direction, développement et évolution de PoCa

La mission comprend la définition, en accord avec les instances et la direction de l'école, de l'évolution et de la politique de développement de PoCa au début d'une nouvelle étape de son histoire : développement de partenariats pluridisciplinaires et diversification des publics ; augmentation de l'effectif étudiant ; montée en compétence (technique, opérationnelle, culturelle et critique) face aux évolutions de l'urgence écologique. La direction de la formation inclut également l'ensemble de sa mise en œuvre opérationnelle et les tâches de coordination concernant notamment le calendrier annuel, les enseignements et le recrutement des

intervenants spécialisés, la communication, la recherche d'études et la sélection des postulant.es (il est à noter que le service de la scolarité dans son ensemble, dont une personne à temps partiel dédiée à PoCa, apporte une aide significative pour accomplir ces tâches).

Encadrement des études prospectives / relations avec les commanditaires

Chacune des études prospectives financées étant modulée en fonction des besoins spécifiques du commanditaire et du projet concerné, il s'agit de guider la définition des objectifs de l'étude, puis de contrôler et de conseiller l'orientation des travaux des étudiant.es. Cette mission comprend la mise au point des contenus et des attendus avec les commanditaires, ainsi que les interactions avec ces derniers en cours et en fin d'étude.

Enseignement

L'enseignant.e assure un cours (12 séances) correspondant à l'un des quatre domaines du socle pédagogique (énergie, climat, matière, vivant). Il ou elle contribue également à l'encadrement des diverses activités collectives (voyages, visites, exercices et workshops, mémoires, jurys), à la formation culturelle des étudiant.es (lectures, réflexions, conférences, histoire et théorie). Il veille au développement cumulatif (par l'archivage, le développement de la bibliothèque et du réseau relationnel, l'évaluation critique de la pédagogie et des résultats), au sein de la formation, mais aussi de l'ensemble de l'école, d'une culture post carbone appliquée aux questions architecturales et territoriales.

Recherche

L'enseignant.e participe aux activités de recherche du laboratoire (OCS), et contribue à consolider les liens entre recherche et enseignement au sein de l'école.

Profil recherché

1 – Expérience et compétences souhaitées

Le ou la candidat.e possède une solide expérience pédagogique, tant en termes d'enseignement que d'organisation. Ses compétences d'enseignant.e lui permettent d'assurer les cours et encadrements cités ci-dessus. Ses capacités d'organisation lui permettent de gérer le fonctionnement de la formation, mais aussi de développer celle-ci en vue de sa nécessaire montée en compétence (technico-environnementale, culturelle, théorico-critique) et en puissance (effectifs et publics, partenariats, études et commandes, éventuelle évolution statutaire). Il ou elle fait également preuve d'une bonne capacité relationnelle, et de sa volonté de contribuer au développement et à l'approfondissement des compétences et connaissances environnementales au sein de l'ENSA tout entière, au-delà de la seule formation PoCa. Il ou elle possède un réseau de contacts susceptible de contribuer au développement de PoCa.

2 - Rattachement à un laboratoire de recherche

Le ou la candidat.e démontre un intérêt pour la recherche (thèse obtenue, en cours, voire en projet, publications...). Il ou elle participe aux activités de recherche du laboratoire (OCS) et liens entre recherche et enseignement au sein de l'ENSA.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle requise

Le ou la candidat.e possède un diplôme universitaire de 2ème cycle, titre d'architecte ou d'architecte-ingénieur.

Il ou elle manifeste une forte appétence pour une approche écologique des questions techniques, architecturales et urbaines, toutes considérées dans leur relation aux bouleversements environnementaux en cours. Il ou elle démontre en ce domaine des compétences certaines, une bonne culture, une forte conscience des enjeux actuels et une bonne connaissance des acteurs concernés, attestées par une expérience professionnelle reconnue et/ou des recherches dans le domaine.

Niveau d'études minimum requis

Spécialisation

Enseignement formation, Aménagement du territoire, développement, urbanisme

Éléments de candidature

Personne à contacter

nadine.decuyper@paris-est.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Postes ouverts à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

La position de la formation PoCa à l'intérieur de l'école implique simultanément l'autonomie (en termes de fonctionnement) et la concertation (en termes de contenus), afin de favoriser la diffusion générale des connaissances en matière environnementale au sein de la pédagogie.

Le poste comporte une double dimension - enseignement d'une part, organisation-développement d'autre part - dont les caractéristiques sont décrites ci-après.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L'École est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique intégrant les sciences sociales, la culture technique, les préoccupations environnementales. Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « histoire et théorie », « construction », « représentation », « territoire ».

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (École des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université Gustave Eiffel, École d'urbanisme de Paris, École des ingénieurs de la ville de Paris...). Un des atouts de l'école est son appartenance, depuis le 1er janvier 2020 en qualité d'établissement composante, à la nouvelle Université Gustave Eiffel à vocation internationale et d'un genre nouveau.

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSser, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales